conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P

numéro d'identification : 61891

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Rinçage

mélange

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : W&M France Professional S.A.S.

3, avenue du Canada 91974 Les Ulis Cedex

 Téléphone
 : +330169189500

 Téléfax
 : +330169288965

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après

manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets agréée.

### Etiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Pas d'information disponible.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
•	NoCE		(% w/w)
	Numéro		
	d'enregistrement		
acide citrique	77-92-9	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2
	201-069-1		
	01-2119457026-42		
p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5	Eye Dam. 2; H319	>= 1 - < 2
	239-854-6		
	01-2119489411-37		
Alcohols, C12-15, ethoxylated	68551-13-3	Aquatic Acute 1; H400	>= 1 - < 2
propoxylated			

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

:

## 5.3 Conseils aux pompiers

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les

cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la

zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Rinçage

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### **DNEL**

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 7,6 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 53,6 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 3,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 13,2 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 3,8 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 136,25 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 26,9 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,096 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 68,1 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 6,6 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,048 mg/cm2

**PNEC** 

acide citrique : Eau douce

**77-92-9:** Valeur: 0,44 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,044 mg/l

STP

Valeur: > 1000 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 34,6 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 3,46 mg/kg

Sol

Valeur: 33,1 mg/kg

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

: Eau douce

Valeur: 0,23 mg/l

STP

Valeur: 100 mg/l

intermittent release Valeur: 2,3 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,023 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 0,862 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

Sédiment marin Valeur: 0,0862 mg/kg

Sol

Valeur: 0,037 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u> : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1:

2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant

la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de

contact).

Protection de la peau et du

corps

: inutile dans les conditions normales d'utilisation

<u>Protection respiratoire</u>: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les

cours d'eau.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 2,2

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible Vitesse de combustion Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible Densité env. 1,016 g/cm3

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

aucun(e)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de

décomposition en utilisation conforme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

**Produit** 

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants: acide citrique

77-92-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Souris: 5.400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral Rat: 11.700 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral Souris: 5.000 mg/kg

DL50 oral Rat: 3.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

voir texte créé par l'utilisateur Rat: 725 mg/kg

Voie d'application: voir texte créé par l'utilisateur

voir texte créé par l'utilisateur Souris: 940 mg/kg Voie d'application: voir texte créé par l'utilisateur

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité à dose répétée

: Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

: Rat: NOAEL: 4.000 mg/kg LOAEL: 8.000 mg/kg Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 10 d

p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 5 mg/l

Durée d'exposition: 232 mn

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Méthode de test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Tératogénicité : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

3.000 mg/kg 3.000 mg/kg

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: 763 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Organes cibles: Système cardio-vasculaire

Souris: NOAEL: 440 mg/kg LOAEL: 1.300 mg/kg Voie d'application: Dermale

Méthode: OCDE ligne directrice 411

Organes cibles: Peau

Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated

68551-13-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: > 5.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

# Produit:

#### Composants:

# acide citrique

77-92-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.535 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): env. 120 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les algues : NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l

Durée d'exposition: 8 Tage Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries : (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

# p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

S : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries : EC10 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated 68551-13-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,61 - 0,75 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques Du

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,17 - 0,25 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

**Composants:** 

acide citrique 77-92-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 19 d Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

: 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 728 mg/g

ThOD : 0,75 g/g

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated

68551-13<sup>-</sup>3:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

Biodégradabilité : Remarques: Cet agent de surface respecte les critères de

biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no

648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradation: 60,5 %

Méthode: EN ISO 14593: CO2-Headspace-Test

Biodégradation: 95,5 %

Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 2.200 mg/g

BOD/COD : BOD/COD: 29 %

Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Carbone organique dissous

(COD)

620 mg/g

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

acide citrique

77-92-9:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -1,72

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

# Composants:

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Stabilité dans le sol : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus..

Composants:

acide citrique 77-92-9:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)...

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

**IATA** 

Marchandise non dangereuse

# 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

**IATA** 

Marchandise non dangereuse

## 14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

**IATA** 

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR** 

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA** 

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du

Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents

majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

Non applicable

: Mise à jour: Non applicable

Contenu en composés Directive 1999/13/CE

organiques volatils (COV) Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 10 %

787,03 q/l

contenu en COV sans eau

Contenu en composés Directive 1999/13/CE

organiques volatils (COV) Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 10 %

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: 5 - <15% Agents de surface non ioniques,

METHYLISOTHIAZOLINONE, BENZISOTHIAZOLINONE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification: H319 Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants: LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif): NO(A)EL - Effet non observé (nocif): NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances . chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **BRILLANT CLASSIC 2X5L D/F/I/E/P**

WM 0713156 Numéro de commande: 0713156

Version 4.0 Date de révision 17.10.2020 Date d'impression 15.03.2021

informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000002191